

Les quatre orientations interprétatives du génocide des Tutsi qui guident ou freinent les recherches et la transmission de la mémoire

**Déogratias Mazina
Président du RESIRG**

Le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda en 1994 est un fait qui n'est plus à démontrer. Il ne fait plus l'objet d'un débat d'identification car, il a été reconnu historiquement et juridiquement, notamment par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) dans son Jugement du 16 juin 2006¹, et par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa Résolution 935 du 1^{er} juillet 1994 (S/RES/935)², ainsi que dans celle du 8 novembre 1994 (S/RES/955)³, et presque tous les historiens le reconnaissent comme tel. Ce n'est donc plus « le génocide rwandais », mais belle et bien « le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda en 1994 » - n'en déplaise aux révisionnistes et aux négationnistes.

Le génocide perpétré contre les Tutsi, un fait historique de notoriété publique

Ce génocide est un fait historique de notoriété publique. C'est une décision historique qui a été rendue le 16 juin 2006, par la chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), présidée par le juge Mohamed Shahabuddeen, dans le procès de trois dirigeants du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND), le parti de l'ex-président Juvénal Habyarimana. Il fait partie de l'histoire mondiale. Il n'y a aucune base raisonnable pour qui que ce soit de nier qu'en 1994, il y avait « une campagne de massacres de masse visant à détruire, en

¹ Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Jugement du 16 juin 2006 [ICTR-98-44-AR73(C)]

² Résolution S/RES/935 du 1^{er} juillet 1994. https://grandslacs.graduateinstitute.ch/files_on_st7210/0332.pdf

³ Résolution S/RES/955 du 8 novembre 1994. https://unictr.irmct.org/sites/unictr.org/files/legal-library/941108_res955_fr.pdf

tout ou tout au moins en grande partie, la population tutsie du Rwanda ».

Il ne nous reste qu'à faire l'état des lieux des réalités de sa connaissance, sous le rapport des « orientations interprétatives », en l'occurrence en Afrique, en Europe et en Amérique.

Ajoutons aussi tous les actes de soumission intentionnelle des Tutsi à des conditions d'existence difficiles longtemps avant 1994, les actes de marginalisation, de culpabilisation, de déshumanisation, d'exclusion de certains secteurs économiques et sociaux, de destruction de leurs biens pour pouvoir effacer leur existence sans résistance. Même les viols commis pendant ce génocide ont été reconnus par le TPIR et ils illustrent d'ailleurs la volonté de transmettre le VIH/SIDA et d'entraver une éventuelle reproduction ultérieure.

Piller, dénoncer, maltraiter, encourager à tuer ou tout simplement tuer son voisin parfois de ses mains, mais aussi son professeur, son médecin, son collègue, quelquefois sa mère, son conjoint, son demi-frère, son oncle, son neveu, son amie d'enfance, parce qu'il est tutsi ! Comment des individus peuvent-ils en arriver là, à vouloir exterminer une partie de ceux qu'ils ont connus, voire de leurs plus proches⁴ ?

Le phénomène du génocide étant complexe, la réalité de sa connaissance a évolué et elle continue d'évoluer selon la sensibilisation, les nouvelles recherches, les nouvelles découvertes, ainsi que le changement d'attitudes (positive ou négative) de ses détracteurs, négationnistes ou non, dans leurs combats pour la banalisation ou carrément sa négation.

En outre, cette réalité, ou du moins son interprétation, varie selon qu'on est à l'intérieur ou à l'extérieur du Rwanda, selon qu'on en est victime, témoin proximale ou distale, ou que l'on est ou pas concerné, même s'il doit concerner tout le monde, étant un crime contre l'humanité.

Pour tous les chercheurs, « le génocide à l'étude correspond à un processus narratif, discursif, cognitif et langagier de déshumanisation, sur fond des mythes hamite et bantou⁵ ». Pour les orientations interprétatives, démarrons avec ce chercheur, le docteur Jean Mukimbiri, qui note que « Sur l'origine lointaine du génocide des

⁴ Amélie Faucheux, « Génocide des Tutsis du Rwanda de 1994 et réseaux de connaissances antérieures. Partie 1. », *Carnet de recherche*, Open Edition, Altérité & Violence, 11 | 2019, mis en ligne le 24 novembre 2019.

<https://penserlahaine.hypotheses.org/654>

⁵ Mukimbiri (J.), *Représentations littéraires et orientations d'un génocide en Afrique*. Thèse de doctorat. Université Catholique de Louvain, 2007.

Tutsis, [les éléments du corpus] semblent inscrire deux mythes sur l'Afrique, et leur incarnation au Rwanda ». Il s'agit, vous le savez sans doute, « d'une part, d'un mythe dit "hamit" et, d'autre part, « du mythe connu sous l'attribut de bantou. Les deux mythes se présentent, dès l'abord, dans une relation oppositionnelle qu'il serait scientifiquement aberrant de ne pas prendre en considération [...] ».

Pour les chercheurs, le « retour aux mythes fondateurs du génocide⁶ » à l'étude, apparaît comme le fil conducteur ou comme le fil rouge. Il s'agit là, non d'un simple point de repère, mais d'un élément fédérateur, qu'on retrouve de façon récurrente, et qui assure rigueur, cohérence et progressivité de la quasi-totalité des travaux consultés.

1^{ère} orientation interprétative : l'interprétation culturelle du génocide

Certains chercheurs, en Afrique, en Europe et en Amérique, versent dans l'interprétation culturelle du génocide à l'étude, en référence au mythe, dont la langue est le véhicule, ou le vecteur de prédilection. En voici une liste non exhaustive, même si, de l'un à l'autre, des nuances existent dans l'interprétation culturelle postulée : Jean-Michel Lecomte⁷, Chalk et Jonasohn⁸, Kuper (L.)⁹, Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda, Ngarambe et Jean-François Dupaquier¹⁰, Jan Vansina, Digneffe et Fierens¹¹, Catherine Newbury¹², Alison Des Forges et Jean-Paul Kimonyo¹³, Uvin (P.)¹⁴, Gérard Prunier¹⁵, Jean-

⁶ Mukimbiri (J.), *Ibid.*

⁷ Lecomte (J.-M.). *Enseigner l'Holocauste au 21^e siècle*. Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2003.

⁸ Chalk (F.) et Jonasohn (K.) (dir. publ.). *The History and sociology of a Genocide*, New Haven and London, Yale University Press, 1990.

⁹ Kuper (L.). *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century*, New Haven and London, Yale University Press, 1981.

¹⁰ Chrétien (J.-P.), Dupaquier (J.-F.), Kabanda (M.), Ngarambe (J.). *Rwanda : les médias du génocide*. Paris, Karthala, 1995. Chrétien (J.-P.), *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997.

¹¹ Vansina (J.), *Le Rwanda ancien, Le Royaume nyiginya*, Paris, Karthala, 2001. Cité par Digneffe (F.) et Fierens (J.), *Justice et Gacaca. L'expérience rwandaise et le génocide*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2003.

¹² Newbury (C.), "The cohesion of oppression, clientship and ethnicity" in *Rwanda 1860-1960*, New York, Columbia University, Press, 1988.

¹³ Des Forges (A.), *The Ideology of Genocide*. Issue vol.23, n° 2, p. 44-47. Cité par Kimonyo (J.-P.). « Revue critique des interprétations du conflit rwandais », in *Cahiers, Centre de gestion des conflits*, tome 1, n° 1, Butare, Éditions de l'Université Nationale du Rwanda, 2000.

Claude Willame¹⁶, Dominique Franche¹⁷, J.-C.Desmarais¹⁸, *African Rights*,¹⁹ Jean Mukimbiri²⁰, Assumpta Mugiraneza, etc., la liste est longue.

Malgré des nuances existent ces chercheurs considèrent que l'interprétation culturelle du génocide anti-tutsi puise sa substance dans « la pensée mythique », pensée qui, d'après Mircea Eliade est « constitutive de l'être humain²¹ ».

2^e interprétation : des causes psychosociales du génocide

Comment l'interprétation culturelle du génocide peut-elle, par l'entremise de mythes, conduire à des orientations interprétatives qui intègrent la psychosociologie, par-delà la psychanalyse et la psychologie individuelles²²? La réponse à la question devrait examiner les fondements théoriques d'une part, et l'essai d'interprétation du cas rwandais d'autre part.

D'une manière différente selon les chercheurs, ceux qui se sont intéressés à ce dernier aspect en Afrique, en Europe et en Amérique, sont Jean-Paul Kimonyo, Filip Reyntjens, Pierre Erny, René Lemarchand²³, Douglas Ashford²⁴, Gérard Prunier, Jean-Claude Willame, Jean Mukimbiri, etc.

¹⁴ Uvin (P.). "Prejudice, Crisis, and Genocide in Rwanda", in *African Studies Review*, vol. 40, n° 2, 1997, p. 91-115.

¹⁵ Prunier (G.), *The Rwanda Crisis 1959-1994. History of genocide*, New York, Columbia University Press, 1997.

¹⁶ Willame (J.-C.). « Aux sources de l'hécatombe rwandaise », in *Cahiers africains*, n° 14, 1995, p. 44. cité par Kimonyo (J.-P.), *Revue critique des interprétations du conflit rwandais*, op. cit.

¹⁷ Franche (D.) « Généalogie du génocide rwandais. Hutu et Tutsi : Gaulois et Francs ? », In *Les Temps Modernes*, n° 582, 1995, p. 1-57. Cité par Kimonyo (J.-P.). op. cit.

¹⁸ Desmarais (J.-C.). « Le Rwanda des anthropologues, l'archéologie de l'idéologie raciale », in *Anthropologie et Société*, vol. 2 n° 1, 1983.

¹⁹ *African Rights. Rwanda: Death, Despair and Defiance*. London, African Rights, 1994. Abderahman Waberi.

²⁰ Mukimbiri (J.), *Représentations littéraires et orientations d'un génocide en Afrique*, op. cit.

²¹ Eliade (M.). *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, 1988.

²² Mukimbiri (J.), op. cit.

²³ Lemarchand (R.), *Rwanda and Burundi*, New-York, Praeger, 1970.

²⁴ Ashford (D.), *Ideology and Participation*, Beverly Hills, Sage Publications, 1969, p. 50.

Plusieurs éléments aident à appréhender les causes psychosociales du génocide des Tutsis : le rôle du langage des mythes ou sa performativité sur le plan social ; la problématique sociale des mythes hamite et bantou comme pierre d'attente pour l'idéologie du génocide potentiel et les effets génocidaires de la stéréotypie des représentations sociales issues des mythes hamite et bantou ; mais aussi la perception des causes psychosociales du génocide à travers la littérature générale sur le Rwanda, par exemple²⁵. Sur le plan théorique, on sait, grâce à Malinowski, que le fonctionnalisme²⁶, en ethnologie, ramène nos regards sur les fonctions sociales, et sur la force d'organisation des mythes, au sein des communautés qui les ont en commun. À ces données, se greffe la psychanalyse, qui lie la force des mythes à celle de l'inconscient²⁷.

3^e interprétation socio-économique du génocide

Le soubassement des mythes est-il perceptible aussi dans les facteurs socio-économiques du génocide ? Certains chercheurs se tournent vers l'interprétation socio-économique du génocide, avec des nuances également. King (M.)²⁸, Bonneux (L.)²⁹, Jean-Paul Kimonyo, Newbury (C.), Willame (J.-C.), Reyntjens (F.)³⁰, Prunier (G.), Marysse (S.), Tom de Herdt et Ndayambaje³¹, Uvin (P.), Maton (J.)³², Young

²⁵ Mukimbiri (J.), op. cit.

²⁶ Malinowski (B.). Le mythe dans la psychologie primitive, dans *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*. Paris. Payot, 1968 (trad.française de Myth in primitive psychology, 1926).

²⁷ Deproost (P.-A.), Dufays (J.-L.), Tilleuil (J.-L.), Watthee-Delmotte (M.), van Ypersele (L.), « Mythe, stéréotype, archétype : pour une clarification des concepts », in *Cahiers Électroniques de l'Imaginaire*, n° 1 : 2002-2003, p. 24.

²⁸ King (M.). "Rwanda. Malthus and Medicus Mundi". *Medicus Mundi Bulletin* n° 54, 1994.

²⁹ Bonneux (L.). "Rwanda. A Case of Demographic Entrapment" *Lancet* 344, no 17, 1994, p. 1689-1690. Expliqué par Jean-Paul Kimonyo, op. cit.

³⁰ Reyntjens (F.) *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994, p. 125.
Reyntjens (F.). « "Akazu, "Escadrons de la mort" et "autres " Réseau Zéro" : un historique des résistances aux changements politiques depuis 1990" », in *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda. (1993-1994)*, sous la direction d'André Guichaoua. Paris and Lille, 1995, Karthala et Université des Sciences et de Technologie de Lille, p. 1995.

³¹ Kamanzi (N.), *Rwanda, du génocide à la défaite*. Kigali, Éditions Rebero, 1997, p. 69.

³² Marysse (S.), Tom de Herdt et Ndayambaje (E.). « Rwanda, appauvrissement et ajustement structurel. » 1994, *Cahiers Africains*, n° 12.

³² Maton (J.), *Développement économique et social au Rwanda entre 1980 et 1993*.

(C.)³³, Bayard (J.-B.), Mbembe (A.) et Comi Toulabor³⁴, Kamanzi (N.)³⁵, etc.

Tout commence par « l'instrumentalisation des mythes hamite et bantou » par l'élite politique hutu comme l'a bien décrit Jean-Pierre Chrétien.

La tendance se dessine depuis 1957, dans « LE MANIFESTE DES BAHUTU » qui est la quête d'un « statut socio-économique » excluant les Tutsi.

L'année 1962, celle d'une indépendance de pure forme octroyée pour les besoins de se créer des auxiliaires post-coloniaux, pose les bases d'un processus qui colporte et se réapproprie le mythe bantou, à des fins de conservation d'un pouvoir qui vient d'être conquis, dans le cadre d'une « Révolution assistée », comme le dit Jean-Paul Harroy lui-même, alors vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi. Diviser pour régner, "*divide et impera*".

« Pour Jodelet et Serge Moscovici [...], les hommes ne connaissent et ne vivent le monde qu'à partir d'un système de représentations. Ce système est à la fois le produit et le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale³⁶ ». Selon Léon Poliakov, « Comme toute idéologie et peut-être mieux que n'importe quelle autre, en raison de la simplicité de ses slogans, le racisme peut servir à masquer la réalité de la lutte des classes. Et cela de deux façons au moins : soit qu'il serve à justifier l'exploitation, en lui donnant un caractère rationnel et donc en lui ôtant son aspect injuste ; soit en fournissant un faux objet au besoin de révolte des classes opprimées : là aussi la réalité de l'exploitation est masquée, car la responsabilité de l'oppression dont souffrent les exploités est attribuée à une « race » étrangère, contre laquelle se retournent alors la révolte et la colère, qui autrement auraient atteint les exploités eux-mêmes³⁷.

Le dixième décile en face de l'Apocalypse, Ghent, State University of Ghent, Faculty of Economics, Unit for Development Research and Teaching, 1994.

³³ Young (C.). (dir.publ.), *The Rising Tide of Cultural Pluralism*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1993.

³⁴ Bayard (J.-B.), Mbembe (A.) et Comi Toulabo, *La politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

³⁵ Kamanzi (N.), *Rwanda, du génocide à la défaite*, op. cit.

³⁶ Deproost (P.-A.), Watthee-Delmotte (M.), van Ypersele (L.), *Le contexte historique : Structures et pouvoirs des imaginaires. Héroïsation et questionnement identitaire en Occident*, Louvain-La-Neuve, novembre 2001, p. 7-8.

³⁷ Poliakov (L.), *Le racisme*, Paris, Seghers, 1976, p. 106. Léon Poliakov anime alors, comme directeur de recherche au CNRS à Paris, un groupe d'études sur le racisme.

4^e interprétation biologique du génocide

Selon Léon Poliakov, une première interprétation du racisme revient à en faire ce qu'il n'est nullement : « une composante éternelle de la nature humaine ». Le « racisme dériverait de l'agressivité inscrite dans le programme génétique de tout être humain³⁸. »

Voilà une interprétation erronée qui recoupe celle des mythes qu'évoquent des « philosophies socio-historiques³⁹. » Croire à la race peut conduire au racisme, voire à un racisme potentiellement et effectivement génocidaire.

Pour Omer Marchal⁴⁰ et pour Peter Uvin, Grégoire Kayibanda est, non seulement raciste, mais il est aussi, ou surtout, l'initiateur du génocide des Tutsi. En 1965, ce fut, au Rwanda, l'institutionnalisation, par Grégoire Kayibanda, du Permethutu : Parti du mouvement d'émancipation hutue, comme unique parti politique dans le pays. Mais devant tous les États africains, européens, américains, le 1^{er} janvier 1976, le Rwanda devient un État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, dans sa Résolution 2106 du 21 décembre 1965, qui entrera en vigueur le 4 janvier 1969. Qu'à cela ne tienne, il faudra les Accords de paix d'Arusha, le 4 août 1993, pour énoncer la nécessité de mettre fin à la discrimination anti-tutsi au Rwanda. De quoi faut-il s'étonner ?

Le 24 mars 1957, le Manifeste des Bahutu évoque une possible destruction totale, à travers une accusation en miroir. Quelques années après, en mars 1963, le terme « génocide » sort de la bouche d'un officiel rwandais, quatre ans après la première vague d'attaques des réfugiés tutsi : le président Kayibanda en s'adresse aux Rwandais émigrés, ou réfugiés à l'étranger :

« Les Tutsi restés au pays qui ont peur d'une fureur populaire que font naître vos incursions sont-ils heureux de vos comportements? Qui est génocide? Ceux qui vous appuient et financent vos menées terroristes et fratricides vous rappellent-ils aussi que les Bahutu ne se laisseront

³⁸ Poliakov (L.), *Pouvoir et droit au Rwanda, 1916-1973*, Bruxelles, Tervuren, 1985, p. 454.

³⁹ Poliakov (L.), *Le racisme*, op. cit.

⁴⁰ Omer Marchal, *Pleure, Ô Rwanda bien-aimé. Les Batutsi, un holocauste oublié*, Villance-en-Ardenne, Omer Marchal éditeur, 1994.

jamais malmener et qu'à vos coups ils n'entendent pas du tout opposer un héroïsme qui serait d'ailleurs de mauvais aloi ? Qui est génocide?⁴¹ »

Plus loin, il donne beaucoup plus de précisions :

« À supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurez-vous le chaos dont vous seriez les premières victimes ? Je n'insiste pas : vous le devinez, sinon vous n'agiriez pas en séides et en désespérés ! Vous le dites entre vous : "ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi". Qui est génocide? ».

Ainsi le génocide était-il annoncé et justifié, et le mot d'ordre était lancé.

Concernant les enjeux de la transmission, je n'en parlerai pas longuement, car il y a beaucoup à dire, et on en a beaucoup parlé, je rappelle simplement que ce génocide n'a pas fini de livrer ses secrets. Hormis l'organisation des commémorations et des veillées commémoratives, l'implantation des mémoriaux du génocide pour pérenniser la mémoire, la lutte contre le négationnisme, la politique de la mémoire fait encore sa route. Environ 29 ans après, un nombre important de publications a été produit (articles, thèses, mémoires, livres, poèmes, bandes dessinées, etc.), certaines allant dans le sens qui informe correctement le public de ce qui s'est réellement passé, d'autres allant dans un sens qui frôle le négationnisme ou la banalisation, et d'autres sont visiblement négationnistes.

Les travaux effectués sur ce génocide sont de plusieurs types. Des témoignages réels des survivants aux témoignages-fictions ou des mises en forme littéraires sur la base de témoignages, des romans, des pièces de théâtre, des bandes dessinées, des films documentaires, des thèses de doctorat et de master, etc.

L'ampleur est encore mal connue de ses conséquences en Afrique, en Europe et pour le monde. Cette connaissance insuffisante porte aussi sur ses dimensions religieuse, sociale, politique, sur la réflexion sur l'État et les organisations ; elle concerne les savoirs portant sur le traumatisme, sur la reconstruction et la résilience, mais aussi sur la connaissance du négationnisme, l'impunité et la réponse pénale. Ainsi, il faut travailler sur le lien étroit avec les savoirs de la recherche, leur pouvoir de vérité et leur transmission dans le public, notamment par l'enseignement scolaire et supérieur, des formes et des modalités de préservation et d'institutionnalisation de la mémoire. Tout cela reste encore à découvrir.

⁴¹ *Rwanda Carrefour d'Afrique*, n° 31, adresse du Président Kayibanda aux Rwandais émigrés ou réfugiés à l'étranger, Kigali 11 mars 1963.

« Ce génocide n'a pas fini de livrer ses secrets », beaucoup reste encore à faire et on n'est pas encore au bout des questionnements ou des surprises. Comment, par exemple, se fait-il que le procès de Monsieur Kabuga Félicien en arrive là où il est actuellement ? Il est l'un des principaux suspects pour son rôle dans la conception et le financement du génocide contre les Tutsi, l'une des personnes dont la tête a été mise à prix à plusieurs milliers de dollars. Il va être relâché et laissé en liberté comme si de rien n'était ! Pour le simple fait qu'il ne peut pas assister à son procès ! Quelle justice pour ses victimes ! Pour quoi ne serait-il pas jugé par contumace à l'instar des génocidaires nazis.

L'ancienne première dame du Rwanda Agathe Kanziga, dont les signes d'implication dans ce génocide sont plus que probants, la responsable d'Akazu avec ses frères, pourquoi ne peut-elle pas être envoyée au Rwanda pour être jugée ou du moins être jugée en France ?

La France héberge énormément de suspects du génocide. Il serait urgent de les juger ou de les envoyer au Rwanda, pays où ils ont commis le forfait.

Evidemment je ne suis ni juriste ni historien pour l'exiger, je ne fais que relater les sentiments que tout cela soulève chez les rescapés.

Pour conclure

Des questions fondamentales persistent en matière de recherche scientifique, notamment en termes de genèse, de préparation, de perpétration, mais aussi de gestion des conséquences, et surtout de meilleures méthodes de préservation et de transmission de la mémoire des victimes et de lutte contre le négationnisme.

- Recherche scientifique, non seulement de manière transversale, mais aussi de manière thématique ;
- Recherche scientifique, non seulement de manière épisodique, mais aussi d'une manière cyclique, ou périodique ;
- Recherche scientifique, non pas uniquement de manière occasionnelle, mais permanente ;
- Recherche scientifique, non seulement conjoncturelle, mais aussi et surtout de manière structurelle.

J'ajoute que les germes du génocide en cause qui, encore aujourd'hui, se perçoivent dans la sous-région des pays des Grands Lacs, soulèvent encore de légitimes interrogations. La dichotomie

mythe hamitique versus mythe bantou vit dans l'« aujourd'hui⁴² » de nos sociétés, parallèlement aux entreprises de révision et de négation d'un génocide qui ne fait, cependant, plus l'objet d'un débat d'identification. Cela freine les enjeux de transmission de la mémoire ainsi que le processus de réconciliation.

La mobilisation doit donc se faire en profondeur, jusqu'aux questions connexes de sa cause, de sa genèse, de sa perpétration, de ses conséquences et de la gestion de l'après génocide, en particulier la transmission de la mémoire et la lutte contre le négationnisme.

Aussi faudrait-il, peut-être, pour le prochain colloque, aborder, non pas seulement les réalités de sa connaissance, mais également les réalités de sa méconnaissance, en Afrique, en Europe, en Amérique, et ailleurs dans le monde.

©Déogratias Mazina

⁴² Deproost (P.-A.), Dufays (J.-L.), Tilleuil (J.-L.), Watthee-Delmotte (M.), van Ypersele (L.) "Mythe, stéréotype, archétype : pour une clarification des concepts », in *Cahiers Électroniques de l'Imaginaire*, n° 1 : 2002-2003.